



LIGUE DE BRETAGNE DE BADMINTON

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mercredi 07 novembre 2018

A l'hôtel des voyageurs de Loudéac (22)

Membres présents : Jean-Paul Didier, Agnès Chacun, Olivier Macé, Stéphane Coquio, Régis Hervé, Michel Piolot, Jean-Marie Clément, Christian Becker, Marc Bodiguel.

Membres absents excusés : Thierry Renon, Damien Dumontroty, Bruno Milon, Aline Hervé, Bruno Beaufiles.

Membres absents non excusés :

Invités : Samuel Hochard (ETR)

Ordre du jour :

1. Mot du Président
2. Approbation du Procès-verbal de la réunion du 10 Octobre 2018
3. Règlement vétérans
4. ETR
5. Stratégie régionale de formation
6. Vote attribution Bretagne jeunes
7. Vote attribution Bretagne
8. Autorisation Tournoi pour les clubs non 100% licenciation
9. Point sur les différentes commissions
10. Questions diverses :

Début de la réunion : 18H30

1. Mot du Président

Le président remercie les élus pour leur présence ce soir.
Une petite pensée pour Bruno Milon qui vient de perdre sa mère.
Le 16 octobre, réunion DLA organisée par le CROS Bretagne
Déplacement à Paris pour le CPL et pour les IFB
Félicitations à Faustine Noël pour ses médailles d'or en DM et d'argent en SD et pour Guillaume Gailly en bronze en DH
Félicitations également à Aïnoa Desmons, membre de l'équipe de France juniors championne d'Europe et actuellement au championnat du monde.

2. Approbation du Procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2018

Les élus du C.A. n'ayant apporté aucune modification par mail durant la semaine de délai, le P.V. de la réunion du 05/09/2018 a été validé.

Vote N° 1.
Approbation du PV du 05/09/2018
Vote Contre : 0
Abstention : 0
Vote pour : 09
Le PV est adopté à l'unanimité

3. Règlement vétérans

Michel nous présente les modifications sur les différents règlements vétérans excepté le championnat de Bretagne interclubs vétérans qui ne subit aucune modification.

Vote N° 2.
Règlement Championnat de Bretagne vétérans
Vote Contre : 0
Abstention : 0
Vote pour : 09

Le règlement du championnat de Bretagne vétérans est adopté à l'unanimité

Vote N° 3.
Règlement Championnat de Bretagne Intercomités vétérans
Vote Contre : 0
Abstention : 0
Vote pour : 09

Le règlement du championnat de Bretagne Intercomités vétérans est adopté à l'unanimité

4. ETR

a. Formation

Les premières formations ont démarré depuis la dernière réunion.
La formation des formateurs d'officiels techniques aura lieu les 8-9 décembre prochains à Ploufragan (22) et réunira 17 stagiaires dont 10 bretons.
- projet de formation DE spécifiquement pour des professeurs d'EPS.

b. Développement

Le nombre de clubs affiliés est de 162 actuellement contre 163 l'an dernier ; un club est en cours d'affiliation.
Coté licences, nous sommes à + 233 par rapport à l'an dernier à la même date.
Toutes les actions de développement avec les comités départementaux sont fixées.
Samuel se pose la question si on peut aider les comités sur les actions sociétales.
La répartition du dialogue de gestion a été faite et une question se pose sur l'intégration du comité 22 pour le futur qui n'a fait aucun dossier.

c. Excellence sportive

Dans le 22, 35 et 56, le dispositif avenir départemental est en route. Pour le 29, cela devrait se passer sur Quimperlé.
Les stages de toussaint se sont bien passés.
16 joueurs sont retenus pour le prochain CEJ à Saint Louis.

d. Volet Sociétal

Certaines actions sont faites par les départements, en particulier sur les ZRR.

Des plateaux sont organisés pour les vétérans.

Contrôle faite par la D.D.J.S. au stage de Taupont, Nous sommes dans l'obligation de proposer et rédiger un projet pédagogique.

Il n'y a pas grand-chose de fait sur le développement durable excepté le covoiturage.

5. Stratégie régionale de formation

Régis nous montre l'évolution du diagnostic territorial sur les licences et les officiels techniques.

Il nous présente le compte d'engagement citoyen actif depuis le 1/11/2018.

6. Vote attribution Bretagne jeunes

3 candidatures ont été reçues au siège de la ligue.

- Badminton club du Pays de Morlaix
- Saint Jacques Badminton
- UJAP Quimper

Un vote a lieu pour désigner le club retenu.

Vote N° 4.

Vote pour l'attribution du Championnat de Bretagne Jeunes

Vote pour Morlaix : 0

Vote pour Saint-Jacques : 6

Vote pour Quimper: 2

Abstention : 1

Le club de Saint Jacques se voit attribué à l'organisation du Bretagne Jeunes

7. Vote attribution Bretagne

Une seule candidature reçue. Celle du club de Kervignac

Vote N° 5.

Vote pour l'attribution du Championnat de Bretagne

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : 9

Le club de Kervignac se voit attribué à l'unanimité l'organisation du Bretagne

8. Autorisation de Tournoi pour les clubs qui ne licencient pas à 100% .

Le règlement CRT ne prévoit pas actuellement de refuser les tournois demandés par des clubs qui ne licencient pas tous leurs adhérents.

La commission régionale développement doit se réunir pour étudier ce dossier et uniformiser les décisions des 4 départements.

9. Point sur les différentes commissions :

a. Jeunes.

Suite à la réunion CRJ, des questions sont posées au CA sur les déplacements des jeunes au Championnat de France : devons nous poursuivre d'organiser ce déplacement ou non.

Après discussion,

Vote N° 6.

Vote : La ligue doit elle continuer à organiser le déplacement des jeunes au Championnat de France jeunes

Vote Contre : 8

Abstention : 0

Vote pour : 1

Le CA de la ligue a voté pour l'arrêt des déplacements ligue

Vote N° 7.

Vote pour une indemnité aux joueurs participant à au moins un tableau principal au Championnat de France jeunes

Vote Contre : 2

Abstention : 2

Vote pour : 5

Le CA de la ligue a voté pour une indemnité financière uniquement aux joueurs participant à au moins un tableau principal

La commission jeune va travailler

- sur le nombre de joueurs qui ont besoin d'être coachés en contactant les clubs intéressés,
- sur le montant de l'indemnité à verser aux joueurs.

b.Développement

La commission régionale développement doit se réunir pour étudier ce dossier et uniformiser les décisions des 4 départements.

c . CRT :

Le CA de la Ligue a décidé de modifier l'article 1 du règlement CRT en remplaçant :

« A la date du Bretagne vétéran, aucun vétéran ne sera autorisé à s'inscrire à un autre tournoi

A la date du Bretagne jeune, aucun jeune (hormis les jeunes sélectionnés aux compétitions nationales ou internationales) ne sera autorisé à s'inscrire à un autre tournoi (jeune ou sénior) »

Par :

« A la date du Bretagne vétéran, aucun vétéran sélectionné (titulaires ou remplaçants) ne sera autorisé à s'inscrire à un autre tournoi

A la date du Bretagne jeune, aucun jeune (titulaires ou remplaçants et hormis les jeunes sélectionnés aux compétitions nationales ou internationales) ne sera autorisé à s'inscrire à un autre tournoi (jeune ou sénior) »

Un vote a lieu

Vote N° 8.
Vote pour changement article 1
Vote Contre : 0
Abstention : 0
Vote pour : 09
Le CA de la ligue a voté pour à l'unanimité

10. Questions diverses

a. Fixer date de l'AG

La date de l'AG est fixée au samedi 18 mai à Guer (56)

Fin de la réunion à 21h45.

Prochaine réunion du C.A, le 12 décembre à Loudéac (22)

A Loudéac le 07 novembre 2018

Le Président
Jean-Paul Didier

Le Secrétaire de la séance
Olivier Macé